

Dix ans pour le passeur VIETNAMIEN EN FUITE

▶ Lourdes peines infligées aux membres d'un réseau de trafiquants d'êtres humains vers l'Angleterre

▶ C'est un influent réseau de passeurs de migrants qu'a mis à bas le tribunal correctionnel de Bruxelles. Vendredi, la 47^e chambre a condamné six personnes pour un total de 24 années de prison infligées.

Tran Van Minh, 28 ans, considéré comme le dirigeant de cette organisation criminelle, a été condamné à une peine de 10 ans de prison et devra s'acquitter d'une amende de 90.000 €. Mais l'homme est en fuite. Aux dernières nouvelles, il se trouvait en France. Interpellé dans le sud de l'Hexagone pour un dossier de travail au noir, il a été laissé libre malgré le mandat d'arrêt européen décerné par la Belgique...

L'un des prévenus, Tran X. V., défendu par M^e Anne Decortis, s'en est sorti avec une peine de deux ans de prison avec

sursis alors que sept ans avaient été requis par le ministère public. Il a été acquitté de toutes les préventions pesant contre lui, à l'exception de la participation à une organisation criminelle. Il avait prêté son GSM à un membre. Souffrant probablement de schizophrénie, il prétendait avoir été manipulé.

L'affaire avait débuté lorsqu'en septembre 2012, durant la même nuit, quatre et neuf ressortissants vietnamiens étaient arrêtés dans des camions à Grand-Bigard et à Calais. Certains de ces clandestins disposaient, dans leur gsm, de numéros des mêmes personnes impliquées dans le trafic.

Une longue enquête débute et permet de démontrer que des dizaines de migrants vietnamiens payaient des fortunes pour se faire acheminer depuis leur



▶ Les migrants transitaient par des "safe houses" belges, notamment au premier étage de cet immeuble, dans la chaussée de Boondael, à Ixelles. © BAUWERAERTS

pays d'origine vers l'Angleterre, avec comme étape majeure Bruxelles, et principalement le quartier du cimetière d'Ixelles, où se rassemblent de nombreux restaurants vietnamiens.

LES MIGRANTS payaient en tout 20.000 € pour aller du Vietnam vers la Belgique ou la France. Il fallait ensuite régler 5.000 à 6.000 € pour compléter le voyage vers la Grande-Bretagne.

La moitié de la somme était versée à la mafia des passeurs, au Vietnam. La seconde partie était réglée par la famille des migrants, toujours au Vietnam. Si bien que pas un sou ne transitait par l'Europe. En conséquence, aucune saisie de cash n'a été effectuée par les enquêteurs. Un système ingénieux qui n'a pas empêché ses instigateurs de tomber sous les coups de la justice.

Ju. B.